

M. Trudeau: . . . il se rendra compte que pour que le cabinet en arrive à une décision, il est nécessaire que les ministres discutent librement entre eux et non publiquement. La raison pour laquelle je ne dois pas déposer et je ne déposerai pas le compte-rendu des séances du cabinet est évidente et le chef de l'opposition devrait connaître suffisamment les principes qui régissent l'exécutif pour la comprendre.

M. Hnatyshyn: Nous apprendrons!

* * *

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA CONSTRUCTION DE NAVIRES À LAUZON, QUÉ.—ON DEMANDE QUE LES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES DURENT LE MOINS LONGTEMPS POSSIBLE

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que le gouvernement s'apprête à octroyer un des plus gros contrats de l'histoire de la construction navale, étant donné que ce programme assurerait apparemment 4,500 emplois, étant donné la situation du chômage dans les villes particulièrement qui me viennent à l'esprit, je pense à Sorel, Montréal, Lauzon et à d'autres villes canadiennes, est-ce que, étant donné les circonstances, le premier ministre pourrait s'engager ou serait disposé à demander aux responsables que les études sur ce contrat se réalisent dans le temps le plus court possible, afin de permettre justement aux constructeurs de bénéficier de ce contrat qui paraît assez fantastique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je comprends l'intérêt du député à un tel sujet, mais s'il a suivi la politique du gouvernement et les annonces qui ont été publiées, lorsqu'il parle de construction navale pour les navires de la marine canadienne, du ministère de la Défense nationale, il se souviendra que nous avons parlé d'un navire à être mis à l'eau au cours de 1984 ou 1985. Alors je ne pense pas que sa question soit réaliste. Avant de construire ces navires, il faut, bien sûr, que des plans détaillés et très compliqués soient préparés. Il faut ensuite que ces plans soient présentés à des soumissionnaires. Il y a plusieurs étapes à franchir. Je pense donc qu'il n'est pas réaliste de suggérer que nous avançons ces dates pour répondre à la question du député.

M. La Salle: Monsieur le président, ma question est simple. Je tente de rassurer les intéressés et bien sûr la population canadienne. Le très honorable premier ministre pourrait-il demander que ces études se fassent le plus tôt possible? Je ne demande pas de négliger l'importance de ces études, mais étant donné la situation actuelle au niveau du pays dans le domaine du chômage, je demande simplement au gouvernement d'agir plus rapidement qu'il ne l'a fait depuis 10 ans dans ce domaine.

Questions orales

● (1442)

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'AFFAIRE STOPFORTH—L'ACQUITTEMENT DES FRAIS JURIDIQUES PAR LA COURONNE

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Justice, j'adresserai ma question au premier ministre. On a annoncé que le ministre des Approvisionnement et Services interjetterait appel relativement aux dommages-intérêts pour libelle de \$10,000 accordés par le juge Lieff à M. Larry Stopforth.

Vu que le ministre des Approvisionnements et Services dispose de toutes les ressources du gouvernement pour payer ses frais juridiques, dans l'intérêt de la justice, le premier ministre recommandera-t-il au ministre de la Justice que le gouvernement assume les frais de justice de M. Stopforth pour que celui-ci n'ait pas à payer des sommes exorbitantes pour ce qui pourrait devenir une longue succession d'appels en justice?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, dans le droit criminel, qui relève du gouvernement fédéral, il existe des dispositions et des mécanismes qui permettent d'aider les victimes d'actes criminels et les personnes qui doivent assumer des frais juridiques. Ces mécanismes n'existent pas dans le droit civil ou le droit coutumier, lesquels ne relèvent pas du gouvernement fédéral.

Je crois savoir que les provinces qui pratiquent le droit coutumier ou le droit civil ont aussi des mécanismes pour aider les parties en litige qui ont besoin d'aide. Je ne pense pas que le député voudrait que chaque fois que quelqu'un intente des poursuites contre le gouvernement, un ministre ou un fonctionnaire du gouvernement, le gouvernement assume les frais du plaignant.

Une voix: Le plaignant?

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je dirai au premier ministre que le ministre des Approvisionnement et Services ferait mieux de . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: J'attendrai que les ministériels se calment.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Je dirais que le ministre des Approvisionnement et Services ferait mieux de gagner car, avec un président conservateur à sa tête, le Conseil du Trésor n'acceptera peut-être pas facilement de payer des dommages-intérêts. Je voudrais demander au premier ministre, étant donné les précédents fort intéressants cités par le ministre de la Justice, si le gouvernement a payé ou non les frais de justice de l'ancien ministre des transports, le sénateur Marchand, qui a été poursuivi par le procureur de la Couronne à Ottawa pour avoir dit qu'il l'avait doublé. De plus l'ancien ministre des Finances, M. John Turner, s'est-il engagé, lorsqu'il a poursuivi Radio-Canada, à verser au Trésor public tout l'argent qui pourrait lui revenir à la suite de cette action en justice?